

La Partie belge a l'intention de reprendre le projet d'une exposition de ce genre dans le cadre de manifestations importantes l'an prochain.

Modalités de financement

A la charge de la Partie belge: frais d'envoi de Bruxelles à Ottawa (Bibliothèque nationale).

A la charge des provinces canadiennes: frais d'envoi entre Ottawa et les divers points de chute de l'exposition.

2.3.8. Prix littéraire Belgique-Canada

Ce prix est attribuable par alternance à un écrivain francophone du Canada et de la Belgique et est une initiative conjointe des gouvernements des deux pays. Il couronne l'ensemble de l'oeuvre du lauréat. En 1975-1976, le prix a été attribué à un auteur canadien, Marie-Claire BLAIS. En 1976-77, le prix a été attribué à l'écrivain belge, Marcel MOREAU.

Le lauréat belge choisi par le Conseil des Arts reçoit \$2,500 du Ministère des Affaires extérieures. Le lauréat canadien choisi par les autorités belges reçoit \$2,500.

Les deux Parties se réjouissent du bon fonctionnement de ce prix qui sera attribué en 1978 à un lauréat canadien.

III QUINZAINE CULTURELLE BELGE AU CANADA EN 1979

La Partie belge informe la Partie canadienne de son intention d'organiser au Canada au cours de la première quinzaine d'avril en 1979 une quinzaine culturelle belge qui comprendrait entre autre théâtre, musique, des chanteurs et une exposition de livres d'expression française de Belgique pour la jeunesse.

La Partie canadienne se réjouit de ce projet de quinzaine. Elle établira en étroite consultation avec l'Office des tournées les modalités d'organisation et de participation financière à ce projet.

La Partie belge transmettra des propositions précises quant au contenu de cette quinzaine.

IV La Partie belge recommande que dorénavant les deux Parties s'échangent leurs propositions respectives trois ou quatre semaines avant la Commission mixte.

V La Commission mixte a reçu et approuvé le rapport de la sous-commission belgo-québécoise.